



Xavier Bertrand,
Ministre du Travail, des Relations Sociales, de la Famille et de la Solidarité

Communiqué de presse

Paris, le 14 novembre 2008

Xavier BERTRAND, Ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité, et **Valérie LETARD**, Secrétaire d'Etat chargée de la solidarité, ont clôturé aujourd'hui la réunion informelle des ministres européens faisant suite aux deux journées de conférence consacrées à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, aux côtés de **Dzamil STEHLIKOVA**, Ministre tchèque en charge des Droits de l'homme et des Minorités ethniques, de **Nyamko SABUNI**, Ministre suédoise en charge de l'Intégration et de l'Egalité entre les femmes et les hommes, et de **Vladimir SPIDLA**, Commissaire européen en charge de l'Emploi, des Affaires sociales et de l'Egalité des chances.

Contribuer à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est à la fois **une clé pour la croissance et un enjeu pour la cohésion sociale**. Il s'agit donc de permettre aux femmes et aux hommes, sans discrimination, de se former, de développer toutes leurs compétences, d'avoir les mêmes chances d'évolution de carrière et les mêmes niveaux de rémunération.

Rappelant que la politique européenne d'égalité entre les femmes et les hommes est une traduction concrète du modèle social européen, **Xavier BERTRAND** et **Valérie LETARD** ont insisté sur deux points d'action principaux : l'égalité salariale et la promotion des bonnes pratiques des entreprises engagées en faveur de l'égalité professionnelle.

1/ S'agissant de l'égalité salariale, la Présidence française a rappelé que la rémunération des femmes est aujourd'hui encore inférieure de 15 % à celle des hommes au niveau européen. **Cet écart persistant de rémunération doit être résorbé.**

Conformément à la déclaration du 18 juillet 2007 de la Commission Européenne, les Etats membres sont appelés à agir sur les facteurs structurels qui expliquent ces écarts, qu'il s'agisse de la formation initiale, de la concentration des femmes dans un certain nombre de secteurs professionnels ou de la prise en compte de la conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle.

En accord avec le Commissaire SPIDLA, la Présidence française a proposé aux ministres présents de fixer des objectifs communs de réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes en Europe, de définir les moyens d'atteindre ces objectifs et de rendre publics chaque année les résultats obtenus.

2/ S'agissant de la promotion des bonnes pratiques d'entreprises, **Xavier BERTRAND** et **Valérie LETARD** ont rappelé l'importance de la responsabilité sociale des entreprises. Ils ont rendu hommage aux nombreuses initiatives déjà mises en place par les Etats membres, telles que les labels, prix ou programmes, pour valoriser les bonnes pratiques des entreprises en matière d'égalité professionnelle.

En accord avec les ministres qui participaient à la réunion et avec le Commissaire SPIDLA, **la Présidence française a appelé à la mise en place, d'ici 2010, d'un réseau européen des entreprises les plus en pointe en matière d'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.** Ce réseau permettra de partager les expériences les plus réussies et de créer un effet d'entraînement vis-à-vis d'autres entreprises européennes.

Xavier BERTRAND et **Valérie LÉTARD** ont conclu en rappelant que la déclaration commune adoptée par le deuxième trio que forment les Présidences française, tchèque et suédoise constituerait le fil rouge de l'action accomplie en matière d'égalité entre les sexes durant les 18 mois couverts par le programme de travail commun. Ils ont souligné la convergence de vues existant sur cette question au sein du trio, et plus largement au sein de l'Union européenne, où l'égalité entre les hommes et les femmes est une valeur à part entière.